

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) :**

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

**Secrétaire de séance :** Carole OUVRARD

**DELIBERATION N° DEL\_2024\_039**

**OBJET: MOTION CONTRE LE PROJET DE JONCTION A6/RD7**

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

Par courrier en date du 19 mai 2023, l'équipe municipale avait exprimé son désaccord quant au projet de jonction A6/RD7.

Malgré la volonté d'engager le dialogue, la réunion qui s'est tenue le 8 avril 2024, n'a pas dissipé nos inquiétudes majeures.

Le projet de jonction A6/RD7, dans sa forme actuelle, ne répond pas à la vision d'un développement durable et respectueux de l'environnement. Il menace la qualité de vie des habitants et l'avenir de notre commune.

- Une partie significative de la population serait exposée à des nuisances sonores diurnes et nocturnes, impactant négativement leur bien-être ;
- L'impact sur le parc de la coulée verte, ce poumon vert essentiel se retrouverait au-dessus des seuils de pollution sonore admissibles, compromettant sa quiétude et sa valeur environnementale ;
- L'absence d'accès direct à la piste cyclable du contournement pour les habitants de Paray-Vieille-Poste est inacceptable et prive les administrés d'une alternative de mobilité douce ;
- Le manque de précisions sur l'impact du projet sur la qualité de l'air est préoccupant, d'autant plus que nous menons des actions fortes pour l'améliorer, comme la plantation d'une haie bocagère et d'une allée de plus de 100 arbres qui reliera le parc, créant une promenade ombragée de plus de 2 km.

La réalisation de cette infrastructure implique la perte d'une partie du parc et des installations sportives du complexe Coubertin. Les indemnités proposées sont trop contraignantes pour la Ville.

En effet, la continuité du parc sera rompue, sauf si nous acceptons de condamner l'accès à plusieurs rues, créant des culs-de-sac et privant les habitants du secteur, d'une aisance de déplacement.

Par ailleurs, sur notre site sportif, nos infrastructures, ne pourront être reconstruites aux abords du site, par manque de terrain disponible.

Il nous semble qu'une alternative existe avec le projet de jonction de l'aéroport par la voie des Avernoises, dont les travaux devraient bientôt débuter.

Cette solution permettra de fluidifier le trafic sans affecter directement la qualité de vie des habitants de Paray-Vieille-Poste.

Par cette motion, le Conseil Municipal tient à exprimer sa position sur ce dossier et estime que le projet de jonction A6/RD7 doit être reconsidéré et faire l'objet d'un dialogue constructif avec les parties prenantes sur ce sujet crucial, et ce, afin de privilégier une solution plus respectueuse de l'environnement, du bien-être de nos administrés et de l'avenir de notre commune.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**ADOpte** la motion contre le projet de jonction A6/RD7.

**SOLLICITE** la reconsidération de ce projet de manière à privilégier une solution plus respectueuse de l'environnement, du bien-être des Paraysiens et de l'avenir de notre commune.

**DIT** que cette motion sera transmise à Monsieur François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 091-219104791-20240627-DEL\_2024\_039-DE



Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,